

Paris, le 17 janvier 2023

## Avenant 7 : la FFMKR prend acte et dénonce l'irresponsabilité du SNMKR et d'Alizé !

Face à une profession en souffrance économique depuis dix ans, la FFMKR avait pris ses responsabilités en signant l'avenant n°7 le 16 décembre dernier. Cet avenant négocié pendant près d'un an apportait **un investissement de 530 M€ permettant une revalorisation très substantielle de 8,5 %, soit un gain de 7 300 € par an par kinésithérapeute** en contrepartie de la mise en place d'une régulation démographique visant à mieux répartir les professionnels sur le territoire. Les modalités d'application de ces dernières qui sont apparues trop dures pendant la négociation, avaient été renvoyées aux partenaires conventionnels.

**Aujourd'hui, cet avenant est caduc puisque le SNMKR et ALIZÉ ont formé opposition à son application. La décision de ces deux syndicats est lourde de conséquences pour la profession :**

1. **Les kinésithérapeutes ne seront pas revalorisés** jusqu'au terme de la convention en 2027, le directeur de la CNAM a été clair sur ce point. Dans le contexte économique incertain du moment, absolument rien n'indique que de nouvelles négociations puissent s'ouvrir avant cette échéance. Les kinésithérapeutes continueront à voir leur pouvoir d'achat reculer à mesure que l'inflation continuera de progresser.
2. **L'enveloppe, historique de plus d'un demi-milliard d'€** obtenue de haute lutte pendant la négociation, **échappe à la profession**. Le SNMKR et ALIZE offrent ainsi sur un plateau l'argent des kinésithérapeutes aux médecins actuellement en négociation. Quand les détracteurs de l'avenant 7 le critiquent en précisant qu'il est « inacceptable de signer pour 1,93 euros », ils ont fait perdre à chaque kinésithérapeute près de 40 000 euros sur les 5 prochaines années. Cette bouffée d'oxygène aurait pu soulager les cabinets en tension.
3. **Les avancées structurantes obtenues** pour positionner le kinésithérapeute comme le professionnel incontournable de la santé des personnes en situation de dépendance ou à risque de perte d'autonomie, et inscrire sa pratique dans la prévention, **sont reportées aux calendes grecques, au risque de voir d'autres acteurs s'inscrire sur ces champs**.
4. **Les étudiants en kinésithérapie sont désormais à la merci d'une mesure coercitive autoritaire** via un texte réglementaire ou un projet de loi. Les partenaires conventionnels n'auront ainsi plus la possibilité d'aménager et d'alléger les contraintes qui les attendent, sans aucune garantie de prise en charge du coût des études.

**La FFMKR dénonce l'irresponsabilité des 2 autres syndicats qui font passer leurs intérêts de boutique avant l'avenir de la profession et la santé économique des cabinets, déjà en grande difficulté.** Bien qu'imparfait et fruit de négociations acharnées, ce texte ne pourra pas soutenir les très nombreux confrères qui se posent des questions sur leur avenir.

.../...

Le SNMKR et ALIZE promettent le « grand soir » dans la contestation. Aller grossir les rangs de la contestation des médecins qui par ailleurs s'opposent à l'accès direct de notre profession, et leur fournir les troupes qui leur permettront de s'emparer de l'enveloppe des kinésithérapeutes est irrationnel. **Ces deux syndicats devront rendre des comptes à la profession car ils se trompent de combat, et ils trompent les kinésithérapeutes.**

La FFMKR, pour sa part, regrette que les pouvoirs publics n'aient pas été plus attentifs aux enjeux cruciaux sur lesquels nous les avons interpellés.

Consciente du désarroi des kinésithérapeutes libéraux trahis par le SNMKR et ALIZE, **la FFMKR, qui est un syndicat responsable, va continuer à se mobiliser pour tenter de trouver des solutions** afin de redonner des perspectives rationnelles à la profession. Mais la FFMKR rappellera, le moment venu, que ces deux syndicats ont joué contre les intérêts de la profession.

Contact presse :  
Sébastien GUERARD, Président  
Tél. 06 03 85 96 28  
[president@ffmkr.org](mailto:president@ffmkr.org)